Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT - SIE BEZIERS
Le 21/12/2011 Bordereau n°2011/1 918 Case n°1
Enregistrement : 125 € Pénalités :
Total liquidé : cent vingt-cinq euros
Montant reçu : cent vingt-cinq euros
L'Agente

DUPLICATA

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille onze,
Le huit décembre,
A neuf heures,

Les actionnaires de la Société "ABELLA GERARD", Société Anonyme au capital de quarante mille euros (40.000 €), divisé en deux mille cinq cents (2.500) actions de seize euros (16 €) chacune, dont le siège social est à BOUJAN SUR LIBRON (Hérault), Boulevard Pasteur, n° 60, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BEZIERS sous le numéro 349 274 944, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gérard ABELLA, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Messieurs Florian ABELLA et Fabien ABELLA, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Christiane ABELLA-PEYRUSAT est désignée comme secrétaire.

Monsieur Dominique CARME, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué est excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que tous les actionnaires sont présents ou représentés. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

FA CA FA

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,

- un exemplaire des statuts de la Société,

- le rapport du Conseil d'Administration,

- le rapport du Commissaire aux Comptes,

- le projet de statuts de la Société sous sa nouvelle forme,

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,

- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes,

- Nomination de Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant,

- Transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée,

- Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme,

- Nomination du Président,

- Confirmation des Commissaires aux Comptes dans leurs fonctions,

- Questions diverses,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes établi conformément à l'article L. 225-244 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

FA FA FA

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, et prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Claude PELAEZ, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Gilles SCIO, Commissaire aux Comptes suppléant, de leurs fonctions à compter du 31 décembre 2010, a remplacé:

- Monsieur Jean-Claude PELAEZ dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, par Monsieur Dominique CARME, domicilié à BEZIERS (Hérault), Le Forum, avenue de la Voie Domitienne, n° 16-18,

- Monsieur Gilles SCIO, dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant, par la Société "BF AUDIT", dont le siège est à VILLENEUVE LES BEZIERS (Hérault), Zone industrielle, rue René Gomez, n° 2,

pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à la tenue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Dominique CARME et la Société "BF AUDIT" ont fait savoir à l'avance qu'ils accepteraient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes établi conformément à l'article L. 225-244 du Code de commerce, et après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies, décide, en application des dispositions des articles L. 225-243, L. 225-244 et L. 227-3 du Code de commerce, de transformer la Société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce jour.

Cette transformation régulièrement effectuée n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle. La durée de la Société, son objet et son siège social ne sont pas modifiés.

Son capital reste fixé à la somme de quarante mille euros (40.000 €). Il reste divisé en deux mille cinq cents (2.500) actions de seize euros (16 €) chacune, entièrement libérées qui seront attribuées aux actionnaires actuels en échange des deux mille cinq cents (2.500) actions qu'ils possèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la décision de transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée adoptée sous la résolution précédente, l'Assemblée Générale adopte article par article, puis dans son ensemble le texte des statuts de la Société sous sa nouvelle forme, dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, à compter de ce jour, de Monsieur Gérard ABELLA de ses fonctions d'administrateurs et Président du Conseil d'Administration, et de Madame Christiane ABELLA-PEYRUSAT et Monsieur Emile ABELLA de leurs fonctions d'administrateurs, et, statuant aux conditions prévues par les nouvelles dispositions statutaires, nomme, pour une durée égale à la durée de la Société /

- En qualité de Président de la Société, Monsieur Gérard ABELLA, domicilié à BOUJAN SUR LIRON (Hérault), boulevard Pasteur, n° 60.

- En qualité de Directeur de la Société, Monsieur Florian ABELLA, domicilié à Boujan sur Libron (Hérault), rue des Cathares, n° 16.

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Il sera remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justification.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Gérard ABELLA, remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Président et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice. Monsieur Florien ABELLA en fait de même.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confirme dans leurs fonctions Monsieur Dominique CARME, Commissaire aux Comptes titulaire, et la Société "BF AUDIT", Commissaire aux Comptes suppléant, pour la durée de leur mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que la durée de l'exercice en cours qui sera clos le 31 décembre 2011, n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée.

Les comptes de cet exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions fixées par les nouveaux statuts et les dispositions du Code de commerce relatives aux Sociétés par Actions Simplifiées.

FA

Le Conseil d'Administration et Monsieur Dominique CARME, Commissaire aux Comptes de la Société sous sa forme anonyme, présenteront à l'Assemblée Générale des associés qui statuera sur ces comptes, les rapports relatifs à l'exécution de leurs mandats respectifs pendant la période courue du premier jour dudit exercice jusqu'au jour de la transformation.

Ces rapports seront communiqués aux associés dans les conditions fixées par la loi et les nouveaux statuts.

L'Assemblée Générale des associés statuera sur ces comptes conformément aux règles fixées par les nouveaux statuts et les dispositions du Code de commerce relatives aux Sociétés par Actions Simplifiées. Elle statuera sur le quitus à donner aux administrateurs de la Société sous son ancienne forme.

Les bénéfices de l'exercice en cours seront affectés et répartis entre les associés suivant les dispositions statutaires de la Société sous sa forme de Société par Actions Simplifiée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, constate que la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée est définitivement réalisée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les Scrutateurs **Le Président** **Le Secrétaire**

ABELLA GERARD
Société Anonyme
au capital de 40.000 euros
Siège social : 60 Boulevard Pasteur
34760 BOUJAN SUR LIBRON
RCS BEZIERS 349 274 944

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2011

FEUILLE DE PRESENCE

N°	ACTIONNAIRES	PLEINE PROPRIETE	USUFRUIT	NUE PROPRIETE	VOIX	NOM DU MANDATAIRE EVENTUEL - SIGNATURE
1	M. Gérard ABELLA 60 Boulevard Pasteur, 34760 BOUJAN SUR LIBRON	5	1245		1250	
2	M. Emile ABELLA 10 rue André Tannière La Crouzette, 34500 BEZIERS	5			5	
3	M. Fabien ABELLA 60 Boulevard Pasteur, 34760 BOUJAN SUR LIBRON	5			5	
4	M. Florian ABELLA 60 Boulevard Pasteur, 34760 BOUJAN SUR LIBRON	1225		1245	1225	
5	Mme Christiane ABELLA-PEYRUSAT 60 Boulevard Pasteur, 34760 BOUJAN SUR LIBRON	5			5	
6	Mme Christiane ABELLA-SELLES 10 rue André Tannière la Crouzette, 34500 BEZIERS	5			5	
7	M. François MAURY 62 Avenue Jean Moulin Immeuble Lincoln, 34500 BEZIERS	5			5	
	Totaux =========	1255	1245		2500	=======

Nombre d'actionnaire(s) : 7

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés ..... pouvoirs, arrêtée à..... actionnaires présents ou représentés possédant ensemble ..... droits sociaux

Le président Les scrutateurs Le secrétaire

